



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 29/05/2020

**Campagne PAC 2020 : encore quelques jours pour un dépôt avant le 31 mai 2020**

Si vous n'avez pas pu finaliser votre dossier de demande d'aide avant le 15 mai, une nouvelle échéance au 31 mai est fixée et vous permettra de vous rapprocher d'un calendrier normal pour l'instruction et le paiement des aides.

**Ne tardez pas !**

La date de dépôt de votre dossier pourra avoir un impact sur la date de paiement de l'avance.

Tous les exploitants sont invités à faire sans attendre leur déclaration sous TéléPAC (<https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action>).

La DDT est toujours mobilisée pour répondre aux questions des agriculteurs et vous aider à finaliser votre dossier, du lundi au vendredi de 8H à 18H :

**au numéro vert: 0800 221 371**

Vous pouvez également vous rapprocher des organismes de service proposant un accompagnement à la déclaration PAC dans leur département (coordonnées disponibles en appelant le numéro vert)

**Cabinet du Préfet  
Service Départemental de la  
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78  
Mél : [pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)



Préfet de la Drôme



@Prefet26